

La sentence définitive du Siège prévôtal de Bologne en date du 24 avril 1727 donna satisfaction aux opposants. ¹⁷⁴⁾

Marie-Jeanne reprit l'action intentée contre Augustin Beyer, dont la veuve, Suzanne de Bouquet et les enfants avaient pris le titre de seigneurs de Lischert. Or, la situation juridique de ce hameau était assurément peu claire. Le haut-justicier n'était autre que le marquis de Raggi du Pont d'Oye, la basse justice relevant de Guirsch. Si le manoir détenu par les Beyer avait caractère de fief, il n'avait jamais été dénombré avec la prévôté d'Arlon, même lorsque les Everlange le possédaient encore. Au contraire, l'ancienne comptabilité de Guirsch établissait qu'il n'était qu'une simple dépendance de cette seigneurie. Après une instance qui se poursuivit de 1735 à 1738, les Beyer, dont le déclin était depuis longtemps chose acquise, durent renoncer à leurs prétentions. ¹⁷⁵⁾

En 1740, Marie-Jeanne procédait encore contre les habitants de Viville au sujet de la dime de ce village. ¹⁷⁶⁾ C'était là aussi en vertu de la procuracy générale qu'elle tenait de son neveu Jean de Marches.

A Guirsch, la situation s'était profondément modifiée par le décès du seigneur haut-justicier. Alexis-Ernest de Vaucleroy était mort intestat et sans descendance le 26 mars 1726, ouvrant la voie à de nouveaux conflits. L'ordre de primogéniture faisait des enfants de Pierre-Ernest ses principaux héritiers. Or, ils résidaient toujours en France et ne se préoccupèrent guère d'un avenir possible dans le Luxembourg. Selon la généalogie la plus courante établie pour leur famille, Pierre-Ernest avait épousé sa cousine Nicole-Charlotte Cauchon, fille de Henri, baron de Neuvelize et de Charlotte de Vaucleroy, celle-ci fille de Charles, frère du mari de Marguerite de Cobreville. De cette alliance étaient nés trois enfants: Charles-Joseph, marié à Anne-Catherine Truyart de Visigneux, Robert-Hiérome, indiquent, sans plus, Alexandre-César et ajoutent Marie-César, époux de Marguerite Thubé. Les documents du château de Guirsch citent Charles-Joseph et sa femme, omettent Robert-Hiérome, indiquent, sans plus, Alexandre-César et ajoutent Marie-Madeleine, déjà veuve en 1729 de Charles de Bretton, de la Ville-au-Bois.

Charles-Joseph, qui était lieutenant à pied au service du Roi de France dans le régiment de la Ferronnaye-cavalerie, mourut vers le 23 novembre 1733 et sa veuve Anne-Catherine Truyart, dite parfois la femme Cochon, est citée seule vers la fin du conflit. En effet, le 4 avril 1729, par devant le notaire Broucq, de Luxembourg, Alexandre-César et Marie-Madeleine avaient cédé leurs droits sur la seigneurie de Guirsch, pour 472 écus 16 sols, à Charles Ambrosy, avocat au Conseil et landmaire de Bettembourg. Cette cession fut entérinée au Siège des nobles le 11 juillet. ¹⁷⁷⁾

Cependant, dès le 20 octobre 1726, c'est-à-dire peu après avoir été mis en possession de leur part, Charles-Joseph, Alexandre-César